

défraie la moitié des dépenses des associations pour la lutte contre les incendies. Le troisième groupe se compose des locataires et des propriétaires qui préfèrent remplir leurs obligations personnellement en ce qui concerne la protection des forêts. Leurs privilèges et obligations sont les mêmes que ceux des associations.

Le ministère a établi un certain nombre de pépinières afin de poursuivre le programme de la province en matière de forêts. La première, organisée à Berthierville en 1908, se compose de trois sections: l'une d'elles comprend des peuplements de diverses essences précieuses et d'âge mûr, une autre sert à des fins agricoles, et la dernière est consacrée aux expériences sylvicoles et à des plantations d'arbres de reboisement. Les pépinières de Grandes-Piles et de New Carlisle sont de date plus récente. Des pépinières ont aussi été établies dans les comtés d'Abitibi-Est, Témiscamingue, Îles-de-la-Madeleine, Rimouski, Roberval, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Chicoutimi, Abitibi-Ouest, Portneuf et Mata-pédia. Elles ont pour fonction de fournir des plants pour le reboisement des régions voisines. Des pépinières «volantes», sous la surveillance d'ingénieurs du Bureau d'extension forestière et destinées surtout à la culture de plants de reboisement sur les domaines privés, sont situées à Sweetsburg, Saint-Pascal, Mont-Joli, Baie-Saint-Paul, Pont-Rouge, Victoria-ville, Scott et Sherbrooke. Les plants sont fournis gratuitement sur demande. Un programme énergique de reboisement est en voie de réalisation dans la province; son but ultime comporte la mise en terre de 200 millions de plants au cours des dix prochaines années, sur des terrains privés et des terres de la Couronne.

Le Bureau de sylviculture et de botanique, qui fait partie intégrante du Service forestier, est un organisme de recherche scientifique. Il procède en ce moment à des expériences sylviculturales dans diverses parties de la province, tant dans les forêts naturelles que dans les plantations, en vue de résoudre les nombreux problèmes qui se posent au cours de travaux d'amélioration des peuplements. Ces travaux sont dirigés au moyen d'un réseau de parcelles permanentes de recherche. Le Bureau, qui dispose d'un laboratoire d'analyse des sols et des matières végétales, ainsi que des services d'un pédologue forestier, s'intéresse à l'emploi d'engrais minéraux dans les plantations, au reboisement et à la sylviculture en général.

**Ontario.**—La gestion des ressources forestières de la province se fonde sur la *Crown Timber Act*, et la zone d'aménagement sert de superficie administrative de base. Pour chaque zone d'aménagement, on dresse un plan d'après le *Manual of Management Plan Requirements*, plan que l'on propose ensuite au ministre des Terres et Forêts. Toutes les activités forestières prévues durant la période d'exploitation,—coupe, reboisement et entretien,—figurent en détail dans le plan d'exploitation qui fait partie du plan d'aménagement et en assure la bonne exécution. Les plans d'aménagement sont revus tous les 20 ans à l'aide de données à jour (photographies aériennes récentes et nouvel inventaire forestier). Le nombre de zones d'aménagement peut être modifié lors de la révision du plan, en raison de l'abandon ou de nouvelles acquisitions de permis de coupe et en raison de la division ou de la fusion de certaines zones. En 1963, 207 zones d'aménagement, classées suivant l'appartenance et les droits de coupe, ont été reconnues: 80 zones de la Couronne, 76 zones relevant de sociétés concessionnaires, 46 zones forestières visées par une entente, et cinq zones de pépinière. Des 80 zones d'aménagement de la Couronne, dont les plans sont dressés par le ministère, huit sont aménagées suivant un plan révisé, 14 font l'objet d'une révision de plan et 58 sont aménagées en vertu des plans initiaux. Des 76 zones relevant de sociétés concessionnaires qui en ont établi le plan, 52 sont soumises à des plans d'aménagement approuvés, 20 sont en révision, et quatre sont aménagées selon les plans prévus. Les plans des 46 zones forestières visées par une entente sont établis par le ministère en vertu d'ententes avec les propriétaires des terres boisées; une de ces zones est aménagée en vertu d'un plan approuvé, 40 font l'objet de plans en préparation et cinq font actuellement l'objet d'inventaires forestiers. Les plans d'aménagement des cinq forêts de reboisement voisines de pépinières sont en préparation au ministère.

La province a poursuivi les programmes de recherches forestières signalés dans les *Annuaire*s précédents, et qui portent sur la sylviculture, les types forestiers, l'amélioration